

Processus de Montréal au sujet des Critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales

Intervention concernant les travaux du Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales lors de la cinquième séance du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Le 16 mai 2005
New York (États-Unis)

Je vous remercie, Monsieur le président, de me donner l'occasion de prononcer une brève allocution au nom du Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales.

Les douze membres du Processus de Montréal sont heureux de la certification reçue ce matin et comptent continuer à collaborer pour définir une vision commune, individuellement et collectivement.

Le Canada était l'hôte de la 16e réunion du Groupe de travail du Processus de Montréal, qui a eu lieu à Jasper, en octobre 2004. Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et l'Union mondiale pour la nature ont participé à la réunion.

La réunion fait suite à la 15e réunion qui a eu lieu en marge du Congrès forestier mondial, à Québec, en septembre 2003 et auquel un grand nombre d'entre vous avez participé.

À cette occasion, le Groupe de travail du Processus de Montréal a publié son « Premier rapport sommaire sur les forêts 2003 ».

Le rapport est le fruit de nombreuses années de collaboration. Les pays membres ont également publié leurs propres premiers rapports, fondés sur le cadre international de critères et d'indicateurs.

Il y a un an, un pays membre du Processus de Montréal a présenté au FNUF-4, la Déclaration de Québec, au nom du Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales.

Au fil des ans, le Groupe de travail du Processus de Montréal a réalisé des progrès dans la mise en oeuvre et la mesure des critères et des indicateurs.

Nous continuons à travailler en collaboration pour que les travaux du Groupe de travail du Processus de Montréal et des pays membres soient appuyés et reconnus.

À l'heure actuelle, nous examinons notre cadre international de critères et d'indicateurs dans le but de les améliorer et valider.

Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année, jusqu'à ce que le Groupe de travail se réunisse au Japon en février 2006 pour examiner/approuver un cadre révisé d'indicateurs.

Le Groupe de travail souhaite s'assurer que le FNUF-5 est au courant de nos travaux. J'apprécie les commentaires des pays membres du Processus de Montréal et j'encourage les autres pays membres à montrer leur appui à cet égard, à mesure que nous continuerons à travailler en collaboration pour mettre en oeuvre et améliorer le cadre de critères et d'indicateurs.

Une activité parallèle aura lieu ce vendredi 20 mai, à la salle du Conseil économique et social (ECOSOC), au cours de laquelle nous examinerons nos activités.

Vous êtes tous invités à participer à l'activité pour examiner la façon dont nous pouvons améliorer non seulement notre définition de l'aménagement durable des forêts et notre capacité de rapport, mais aussi la façon dont nous pouvons mettre les sciences davantage à contribution dans notre initiative et créer un outil de recherche stratégique plus utile que devraient être les critères et les indicateurs.

Merci.